

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1050

3 mai 2013

SOMMAIRE

Akira S.à r.l.	50354	ExxonMobil Luxembourg et Cie	50398
Aloco Holding S.à r.l.	50360	Falcon Shipping S.à r.l.	50398
Alpha FI S.A., SPF	50394	Fiduciaire de la Gare S.A.	50398
Anticimex Reinsurance S.A.	50397	Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fi- duciaire d'Expertises Comptables et Fis- cales	50397
Aragon Securities S.A.	50393	Finesti S.A.	50395
Aries S.A.	50360	GP Lux Sàrl	50399
Badis S.A.	50373	Grand International S.à r.l.	50399
Bata Brands S.à r.l.	50373	Guizet Immobilière S.A.	50400
Beau Regard Panelsystems S.à r.l.	50397	Hallo S.A.	50399
Behr Asia S.à r.l.	50397	Hickbros Sàrl	50399
B-Investment S.A.	50393	Holding One S.A.H.	50400
Bishop Infrastructure Luxembourg S.à r.l.	50384	La-Fonte International S.A.	50382
Blue Water Holding S.A.	50374	Macedonian Holding S.à r.l.	50394
Catharie	50374	Maycoso S.à r.l.	50400
Celsius Managed Funds SICAV	50396	Methods S.A.	50384
CQS Finance S.A.	50373	Monarch Master Funding LLC S.à r.l.	50384
Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A.	50393	Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l.	50354
Ecotank S.A.	50384	Prospector Offshore Drilling Rig Construc- tion S.à r.l.	50383
Elly's Jeans	50398	TNK-BP Finance S.A.	50383
Elsloo-Echternach	50394	V2 Investment S.à r.l.	50373
Epic (Premier) S.A.	50396	Vento Hermes S.à r.l.	50394
Euro Footwear Holdings S.à r.l.	50400	Wiltz RCG Re SCA	50374
European Footwear Distributors S.à r.l.	50395		
Expert Petroleum Holdings S.à r.l.	50395		

Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.578.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013038224/12.

(130046640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Akira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 125, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 176.055.

STATUTS

L'an deux mille treize le dix-neuf mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Caroline GRIEBNER épouse GHATA, née à Ingwiller (France) le 26 janvier 1980, demeurant à L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois

2) Monsieur Julien GHATA, auditeur, né à Marseille (France) le 30 octobre 1976, demeurant à L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois, représenté aux présentes par Madame Caroline GRIEBNER épouse GHATA, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la société sera "AKIRA S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'importation, la distribution et la vente directe d'articles de décoration intérieure, de textiles, d'accessoires et de jouets.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 14 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 14 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

La société pourra être engagée par la signature individuelle d'un gérant administratif pour toute opération dans le cadre de la gestion journalière jusqu'à EUR 10.000,-.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 14. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

Devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

Les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote. Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

Caroline Griebner	50 parts sociales
Julien Ghata	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Madame Caroline GRIEBNER épouse GHATA, née à Ingwiller (France) le 26 janvier 1980, demeurant à L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois

2) Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuel pour toute opération n'excédant pas EUR 10.000,- Monsieur Julien GHATA, auditeur, né à Marseille (France) le 30 octobre 1976, demeurant à L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois

3) Le siège social de la Société est établi à L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois.

Autorisation de commerce - Information

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Follows the English translation of the text above:

In the year two thousand thirteen on the nineteenth day of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

THERE APPEARS:

1) Mrs Caroline GRIEBNER épouse GHATA, born in Ingwiller (France) on the 26 January 1980, residing in L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois

2) Mr Julien GHATA, born in Marseille (France) on the 30 October 1976, residing in L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois here represented by Mrs Caroline GRIEBNER épouse GHATA by virtue of a proxy given under seal which proxy after being signed by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The founders have requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée which they declared to incorporate.

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), as amended.

Art. 2. The Company's name is "AKIRA S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the importation, the distribution and the direct sales of any home decorative items, textiles, accessories and toys.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 4. The registered office of the Company is located in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) share-quotas with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Art. 9. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, and a least one (1) technical manager duly authorised by the Ministère des Clases Moyennes, du Tourisme et du Logement to perform the activities described in the corporate object of the Company.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

Each technical manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The Company will be bound by the individual signature of any administrative manager for any operation dealing with the daily management of the company and not exceeding EUR 10,000.-.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. In case of a sole manager, decisions taken shall be formulated in writing, filed and published, and held at the registered office of the Company. In case of a plurality of Managers decisions are taken by a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the meeting of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 13. Partners decisions are taken by in ordinary or extraordinary general meeting of partners.

An ordinary general meeting shall be held at least once a year, duly convened upon decision of the management board, with a view to deliberating and deciding upon the allocation of the result of the financial year.

Art. 14. Whether taken in ordinary or extraordinary general meetings, decisions are validly adopted provided that:

The partners present or represented are representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

However, decisions concerning any amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever the proportion of the capital be present or represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The financial year of the Company begins on 1st January and closes on 31st December of each year.

Art. 16. Each year, as of the 31st December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 17. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 19. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro rata of their participation in the share capital of the Company.

Applicable law

Art. 20. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) share-quotas representing the whole share capital have been entirely subscribed as follows:

Caroline Griebner	50 share-quotas
Julien Ghata	<u>50 share-quotas</u>
Total	100 share-quotas

and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company; as evidenced to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as technical manager for an undetermined period of time with sole and mandatory signatory power: Mrs Caroline GRIEBNER épouse GHATA, born in Ingwiller (France) on the 26 January 1980, residing at L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois.

2) Is appointed as administrative manager for an undetermined duration and with power wto bid the company by his sole signature for any operation which does not exceed EUR 10,000.-: Mr Julien GHATA, born in Marseille (France) on the 30 October 1976, residing at L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois

3) The registered office of the Company is located in L-1250 Luxembourg, 125 avenue du Bois

Information - Business Licence

The undersigned notary informs the appearing party that before operating any business activity or processing with any amendment of the corporate object of the company in connection with any business activity, the appearing party must be in possession of a business licence connected with the corporate object of the Company in due form, the latter is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks French and English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons they signed with us, the Notary, the present original deed.
Signe: C. GRIEBNER, J. GHATA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 20 mars 2013. Relation: LAC/2013/12747. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038488/312.

(130047977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Aries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.356.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 07 février 2013 les décisions suivantes:

1. Révocation de l'administrateur suivant à compter du 07 février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination de l'administrateur suivant à compter du 07 février 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société qui se tiendra en 2019:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARIES S.A.

Jacob Mudde

Administrateur

Référence de publication: 2013038478/19.

(130047650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Aloco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.254.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Aloco Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 174.254 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 6 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 February 2013 under number 23715. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Aloco Holdings (Jersey) Limited, a private company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 15, Esplanade, JE - JE11RB St Helier, registered with the Jersey Financial Service Commission under number 112031 (the Sole Shareholder),

duly represented by Annick Braquet, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely:

(i) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share);

(ii) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share);

(iii) class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share);

(iv) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share);

(v) class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share);

(vi) class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share);

(vii) class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share)

(viii) class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share); and

(ix) class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share).

2. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;

3. Increase of the share capital by an amount of eight hundred euro (EUR 800) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares to thirteen thousand three hundred euro (EUR 13,300) by the creation and issue of (i) one hundred (100) Class B Shares, (ii) one hundred (100) Class C Shares, (iii) one hundred (100) Class D Shares, (iv) one hundred (100) Class E Shares, (v) one hundred (100) Class F Shares, (vi) one hundred (100) Class G Shares, (vii) one hundred (100) Class H Shares and (viii) one hundred (100) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above and allocation of 10% of the amount of the increased share capital in the legal reserve;

5. Subsequent amendment and restatement of articles 5 of the Articles, to create new articles 6, 7 and 8 and to renumber the articles after new article 8, in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 1. above;

6. Amendment to articles 11.2 (v) and 11.3 (i) of the Articles restated as per item 5. above;

7. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the new classes of shares in the shareholder register of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share); (ii) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share); (iii) class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share); (iv) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share); (v) class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share); (vi) class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share); (vii) class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share); (viii) class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share); and (ix) class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of eight hundred euro (EUR 800) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares to thirteen thousand three hundred euro (EUR 13,300) by the creation and issue of (i) one hundred (100) Class B Shares, (ii) one hundred (100) Class C Shares, (iii) one hundred (100) Class D Shares, (iv) one hundred (100) Class E Shares, (v) one hundred (100) Class F Shares, (vi) one hundred (100) Class G Shares, (vii) one hundred (100) Class H Shares and (viii) one hundred (100) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Aloco Holdings (Jersey) Limited, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) one hundred (100) Class B Shares, (ii) one hundred (100) Class C Shares, (iii) one hundred (100) Class D Shares, (iv) one hundred (100) Class E Shares, (v) one hundred (100) Class F Shares, (vi) one hundred (100) Class G Shares, (vii) one hundred (100) Class H Shares and (viii) one hundred (100) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand one hundred thirty euro (EUR 2,130) which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of eight hundred euro (EUR 800) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one thousand three hundred thirty euro (EUR 1,330) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate articles 5 of the Articles, to create new articles 6, 7 and 8 and to renumber the articles after new article 8, so that they read henceforth as follows:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand three hundred euro (EUR 13,300) represented by: (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (collectively the Class A Shares and, individually, the Class A Share); (ii) one hundred (100) class B shares (collectively the Class B Shares and, individually, the Class B Share); (iii) one hundred (100) class C shares (collectively the Class C Shares and, individually, the Class C Share); (iv) one hundred (100) class D shares (collectively the Class D Shares and, individually, the Class D Share); (v) one hundred (100) class E shares (collectively the Class E Shares and, individually, the Class E Share); (vi) one hundred (100) class F shares (collectively the Class F Shares and, individually, the Class F Share); (vii) one hundred (100) class G shares (collectively the Class G Shares and, individually, the Class G Share); (viii) one hundred (100) class H shares (collectively the Class H Shares and, individually, the Class H Share), and (ix) one hundred (100) class I shares (collectively the Class I Shares and, individually, the Class I Share), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares cancellation.

6.1. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es) decided by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class A Shares).

6.2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.1.), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below and with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in accordance with article 6.2.(ii) of these Articles) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as determined in accordance with article 6.2.(i) of these Articles) for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

(i) The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

(ii) The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the Interim Accounts). The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount at the time of the cancellation unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available

Amount and the amount available for distribution to the shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Accounts.

(iii) Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any reserves freely distributable (including but not limited to the amount of the special capital reserve account and/or share premium account, if any) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) P= any reserves freely distributable

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Art. 8. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of repurchasing the Shares as per article 6 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve of the Company.

Art. 9. Shares.

9.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

9.2. The shares are freely transferable between shareholders.

9.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

9.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

9.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

9.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

9.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

II. Management - Representation

Art. 10. Appointment and Removal of managers.

10.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

10.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

11.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

11.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference to be initiated from Luxembourg, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) either by the signature of the sole manager (ii) or by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 12. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 13. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 14. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

14.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 15. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and Approval of annual accounts.

16.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

16.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Art. 17. Auditors.

17.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

17.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iv) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (v) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

V. Dissolution - Liquidation

19.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

19.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

20.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

20.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

20.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend articles 11.2 (v) and 11.3. (i) of the Articles restated, which shall henceforth read as follows:

" 11.2.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least two (2) class A managers and one (1) class B manager vote in favour of the resolution. Two chairpersons to be chosen among the class A managers will be appointed at each meeting."

" 11.3. Representation.

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two class A managers and any class B manager."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the new classes of shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 1,700.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le cinquième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Aloco Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.254 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2012 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 28 février 2013 sous le numéro 23715. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Aloco Holdings (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, dont le siège social est situé au 15, Esplanade, JE - JE11RB St Helier, immatriculée à la Commission des Services Financiers de Jersey (Jersey Financial Service Commission) sous le numéro 112031 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir:

(i) les parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A);

(ii) les parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B);

(iii) les parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C);

(iv) les parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D);

(v) les parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E);

(vi) les parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F);

(vii) les parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G);

(viii) les parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H); et

(ix) les parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I).

2. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A;

3. Augmentation du capital social par un montant de huit cents euros (EUR 800) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) consistant en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A à treize mille trois cents euros (EUR 13.300), par la création et l'émission de (i) cent (100) Parts Sociales de Classe B, (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe C, (iii) cent (100) Parts Sociales de Classe D, (iv) cent (100) Parts Sociales de Classe E, (v) cent (100) Parts Sociales de Classe F, (vi) cent (100) Parts Sociales de Classe G, (vii) cent (100) Parts Sociales de Classe H et (viii) cent (100) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3. ci-dessus et affectation de 10% du montant du capital social augmenté à la réserve légale;

5. Modification subséquente et refonte de l'article 5 des Statuts, création de nouveaux articles 6, 7 et 8 et renumérotation des articles suivant le nouvel article 8, afin de refléter entre autre la création des nouvelles classes de parts sociales adoptées sous le point 1. ci-dessus;

6. Modification des articles 11.2 (v) et 11.3 (i) des Statuts refondus conformément au point 5. ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A); (ii) les parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B); (iii) les parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) les parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D); (v) les parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E); (vi) les parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe

F); (vii) les parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G); (viii) les parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H); et (ix) les parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social par un montant de huit cents euros (EUR 800) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) consistant en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, à trente mille trois cents euros (EUR 13.300), par la création de (i) cent (100) Parts Sociales de Classe B, (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe C, (iii) cent (100) Parts Sociales de Classe D, (iv) Parts Sociales de Classe E, (v) cent (100) Parts Sociales de Classe F, (vi) cent (100) Parts Sociales de Classe G, (vii) cent (100) Parts Sociales de Classe H et (viii) cent (100) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ces faits, Aloco Holdings (Jersey) Limited, pré-désignée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux (i) cent (100) Parts Sociales de Classe B, (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe C, (iii) cent (100) Parts Sociales de Classe D, (iv) cent (100) Parts Sociales de Classe E, (v) cent (100) Parts Sociales de Classe F, cent (100) Parts Sociales de Classe G, (vii) cent (100) Parts Sociales de Classe H et (viii) cent (100) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cent trente euros (EUR 2.130) qui sera affecté comme suit:

- (i) un montant de huit cents euros (EUR 800) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de mille trois cent trente euros (EUR 1.330) sera affecté au compte de réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier l'article 5 des Statuts, de créer de nouveaux articles 6, 7 et 8 et de renumérotter les articles après le nouvel article 8, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital de la Société est fixé à treize mille trois cents euros (EUR 13.300) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A); (ii) cent (100) parts sociales de classe B (collectivement les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B); (iii) cent (100) parts sociales de classe C (collectivement les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C); (iv) cent (100) parts sociales de classe D (collectivement les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D); (v) cent (100) parts sociales de classe E (collectivement les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E); (vi) cent (100) parts sociales de classe F (collectivement les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F); (vii) cent (100) parts sociales de classe G (collectivement les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G); (viii) cent (100) parts sociales de classe H (collectivement les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H); et (ix) cent (100) parts sociales de classe I (collectivement les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Annulation de parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être diminué par annulation des parts sociales y compris l'annulation de la totalité d'une ou plusieurs classes de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en circulation dans la ou lesdite(s) classe(s) de parts sociales, sur décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. En cas de rachat et d'annulation de classes de parts sociales, lesdits rachats et annulations des parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I et finissant par les Parts Sociales de Classe A).

6.2. En cas de diminution du capital social par rachat et annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.1.), ladite classe de parts sociales confère aux propriétaires des parts sociales, de manière proportionnelle à leur participation dans ladite classe, le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous et dans les limites néanmoins du Montant Total d'Annulation tel que défini conformément à l'article 6.2.(ii) des présents Statuts) et les propriétaires des parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalant à la Valeur

d'Annulation par Part (tel que déterminé conformément à l'article 6.2.(i) des présents Statuts) pour chaque part sociale de ladite Classe qu'il possède et qui est annulée.

(i) La Valeur d'Annulation par Part sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en circulation dans la classe de parts sociales rachetée et annulée.

(ii) Le Montant Total d'Annulation correspondra à un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires concernés (les Comptes Intérimaires). Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A correspondra au Montant Disponible au moment de l'annulation sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés prise comme pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur audit Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux associés conformément à la Loi et déterminé dans les Comptes Intérimaires.

(iii) Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de ladite classe, la Valeur d'Annulation par Part sera due et payable par la Société.

Art. 7. Montant Disponible. signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés ont droit à des distributions de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables (y compris notamment, le montant du compte de réserve de capital spécial et/ou du compte de prime d'émission, le cas échéant) et (ii) le cas échéant, du montant de la diminution de capital social et de la diminution de la réserve légale relative à la classe de parts sociales qui sera annulée mais diminué de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant à affecter aux réserves en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois, tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires (et en tout état de cause sans double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Avec:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la diminution du capital social et de la diminution de la réserve légale relative à la classe de parts sociales qui sera annulée

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant à affecter aux réserves en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

Art. 8. La Société pourra ouvrir compte de réserve de capital spécial et/ou du compte de prime d'émission relatif aux parts sociales sur lesquels seront versés le montant ou la valeur de tout apport/prime libéré sur les parts sociales. Les montants ainsi comptabilisés sur ces comptes constituent des réserves de la Société librement distribuables et seront disponibles pour distribution aux associés, tel que prévu dans les présents Statuts. Le montant du compte de réserve de capital spécial et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins du rachat de Parts Sociales tel que prévu à l'article 6. des Statuts, d'une compensation des pertes nettes réalisées, d'une distribution aux associés ou d'une affectation des fonds à la Réserve Légale de la Société.

Art. 9. Parts sociales.

9.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

9.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

9.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

9.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

9.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

9.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

9.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

II. Gestion - Représentation

Art. 10. Nomination et Révocation des gérants.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 11. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

11.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

11.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence qui devra être initiée à partir de Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 12. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 14. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 15. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

16.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

16.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 17. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

17.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

17.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

18.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

19.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

20.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier les articles 11.2 (v) et 11.3. (i) des Statuts refondus, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« 11.2.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins deux (2) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Deux présidents à choisir parmi les gérants de classe A seront nommés à chaque réunion.»

« 11.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de classe A et d'un gérant de classe B.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.700.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10557. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034493/683.

(130042425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Badis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.490.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033311/13.

(130040231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033318/13.

(130040162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

V2 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.764.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033392/13.

(130040227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.675,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.292.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 décembre 2012

1. Monsieur Christiaan Willem VAN BOETZELAER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BATA BRANDS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038547/15.

(130047420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033309/13.

(130040232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Wiltz RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 46.306.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033394/13.

(130040229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Catharie, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 5.042.

ARTICLES OF INCORPORATION DATED 14 MARCH 2013

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of March.

There appeared:

1 AXA Infrastructure III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152111,

represented by Maître Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 March 2013.

2 Matias Burghardt, born in Buenos Aires, Argentina, on 23 March 1965, having his professional address at 20, Place Vendôme, F - 75001 Paris, France,

represented by Maître Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 March 2013.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following statutes of a société civile under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company"):

Chapter I. Definitions and Interpretation

Art. 1. As used herein, the following terms have the following meanings respectively.

"AXA Infrastructure III S.à r.l.": means AXA Infrastructure III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 24, avenue Emile

Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152111;

"Company" means Catharie, a société civile governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company is a limited shareholder of the SICAR;

"Interests" means the class A 1 shares and class C shares, with no par value, held by the Company in the SICAR and entitling it to certain distributions in accordance with the articles of association and/or the PPM;

"PPM" means the private placement memorandum of the SICAR;

"Shareholding" means the number of Shares held by a relevant shareholder;

"Shares" means the shares of nominal value of EUR 1.- each in the Company;

"SICAR" means AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque (SICAR) adopting the form of a société en commandite par actions, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 154953;

"Statutes" means the present articles of association of the Company;

"Vesting Agreements" means any contractual agreements as from time to time in effect entered into by and between the Company and individual shareholders of the Company governing certain rights and obligations of the relevant shareholders with respect to their Shareholding.

Art. 2. References to articles are to articles of these Statutes, unless indicated otherwise.

Art. 3. The headings to the articles of these Statutes are for convenience only and shall not affect its construction or interpretation.

Art. 4. References to statutes and regulations are to such statutes and regulations as are from time to time modified, re-enacted or consolidated.

Art. 5. References to one gender include all genders and references to the singular include the plural and vice versa.

Chapter II. Form, Name, Registered office, Duration

Art. 6. There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the relevant provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and any subsequent laws applicable to a société civile (the "Laws").

Art. 7. The object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and/or disposal of interests in the SICAR, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may also borrow from AXA Infrastructure III S.à r.l. or any entity belonging the same group of entities and grant security in this respect only to the extent that the amount borrowed and/or secured by the Company is used only for the purposes of (i) covering its incorporation or operational costs and (ii) carrying out its activities as above mentioned.

Art. 8. The Company will exist under the name of "Catharie".

Art. 9. The registered office is in Luxembourg. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 23 of the present Statutes.

Art. 10. The Company is formed for a limited duration of 50 years. The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 23 of the present Statutes.

Chapter III. Capital, Shares

Art. 11. Share capital. The subscribed capital of the Company representing the committed contribution of the shareholders is set at one million two hundred sixty-two thousand six hundred thirty euro (EUR 1,262,630.-) divided into one million two hundred sixty-two thousand six hundred thirty (1,262,630) Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Shares shall be paid-up by the shareholders for such portion and at such date set by the Managers in their absolute discretion upon written notice sent by the Managers to the Shareholders at least eight (8) days before the relevant payment date. Each capital call shall be made in the same proportion in respect of all Shares.

Any increase of the subscribed capital of the Company is of the competence of the general meeting of shareholders, which shall resolve at the majority requirement set forth in article 23 of the present Statutes.

The reduction of the subscribed capital (other than following a redemption or a repurchase of Shares by the Company from a shareholder) is of the sole competence of the general meeting of shareholders which shall resolve at the majority requirement set forth at article 23 of the present Statutes, provided however that the Managers are entitled to record

in appropriate form (as well as file and/or publish) any reductions of the subscribed capital of the Company which result from a redemption or repurchase of Shares by the Company from its shareholders pursuant to the present Statutes.

Art. 12. Any transfer of Shares is subject to the provisions of Chapter VI of the present Statutes.

Art. 13. The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. Managers

Art. 14. Managers. The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the "Managers"), who may be removed with or without cause by the general meeting of the shareholders, with the consent of AXA Infrastructure III S.a r.l. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 23 of the present Statutes from a list of candidates presented by AXA Infrastructure III S.à r.l.

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least forty-eight (48) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be given by any Manager, acting individually. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all the Managers present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes may be signed by any one (1) Manager acting individually.

Art. 15. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to manage the Company and to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. In this context, the Managers shall comply with the provisions of the PPM to the extent it is in the best interest of the Company.

Notwithstanding the above, the Managers shall not take any decision related to the following matters unless each of such decision has been approved by the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 23 of the present Statutes:

- sell, transfer, assign or otherwise dispose all or part of the Interest held by the Company in the SICAR; and
- exercise its voting rights (or decide not to exercise them) in the SICAR in relation to decisions affecting the rights of the Company.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound by the single signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two (2) Managers if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound by the sole signature of any Manager to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 17. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year. The Managers shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Managers proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.

Art. 18. The Managers may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Managers, which evidence that sufficient funds are available for distribution.

Chapter VI. Transfer provisions

Art. 19. Other than as permitted in these Statutes and in any Vesting Agreement, a shareholder may not sell, transfer, assign, exchange, pledge, create a security interest in, encumber or otherwise dispose of in whole or in part, directly or indirectly, any legal or equitable right to any of his Shares (or any interest therein) without the prior written consent of the Managers. In case of a transfer of Shares which are not fully paid-up, the transferor shall remain liable toward the

Company for any portion of the par value the payment of which was due prior to the effective date of transfer (together with any interest thereon, as the case may be) while the transferee shall be liable for any outstanding portion as and when called for subsequent payment.

Art. 20. In addition, without prejudice to article 19 of the Statutes, a shareholder may pursuant to the terms of any Vesting Agreement be compelled to have his/her Shares (i) redeemed or repurchased by the Company, or, as the case may be, (ii) transferred.

Art. 21. No sale, re-assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, security interest, or other disposition by a shareholder of any legal or equitable right to any of its/his Shares whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective (and accordingly shall not be recognised by the Company for any purpose) unless the conditions of transfer referred to in articles 19 or 20 have been satisfied.

Chapter VII. Shareholders

Art. 22. Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the subscribed capital of the Company.

Art. 23. The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice in writing by the Managers at least five (5) calendar days' before the shareholders meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Managers shall convene a general meeting of shareholders upon request of AXA Infrastructure III S.a r.L Convening notices shall state the agenda of the meeting.

Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents, provided that AXA Infrastructure III S.a r.l., as long as it remains shareholder of the Company, shall be entitled to such number of additional votes as may be required to ensure that, at any time, it has a number of votes equal to the higher of (i) the number of shares it holds and (ii) 50% plus 1 of the total number of votes.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party at general meetings.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present Statutes, be adopted at a majority of 75% of all the votes (whether cast or not).

Save as otherwise provided in the present Statutes, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of AXA Infrastructure III S.a r.l.

All powers not expressly reserved by the Statutes or by the Laws to the Managers shall be within the competence of the general meeting of shareholders such as any amendment to the Statutes.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Managers, unless the general meeting of shareholders resolved otherwise.

If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

Chapter IX. Applicable law

Art. 25. Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Managers, the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg.

Subscription and Payment

The Statutes of the Company having thus been recorded, the Company's shares have been subscribed and partially paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AXA Infrastructure III S.à r.l.	EUR 1,262,620.-	1,262,620	EUR 1,262.62
Matias Burghardt	EUR 10.-	10	EUR 0.01
Total:	EUR 1,262,630.	1,262,630	EUR 1,262.63

The amount of one thousand two hundred sixty two euro and sixty three cents (EUR 1,262.63) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the appearing parties.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

*Resolutions of the general meeting of shareholders
First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers of the Company and further resolved to appoint the following for an unlimited period:

- Mr Frank Przygodda, private employee, born on 28 February 1968 in Bochum, Germany, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Ms Sandra Legrand, private employee, born on 14 September 1974 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms Jennifer Ferrand, born in Thionville, France, on 23 February 1981, having her professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned, represented as above stated, who know and speak English, stated that the present Statutes have been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Made in Luxembourg on 14 March 2013 In 3 copies.

AXA Infrastructure III S.à r.l. / Matias Burghardt

Represented by M^e Nicolas Gauzès

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour de mars.

A comparu:

1 AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152111,

représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2013.

2 Matias Burghardt, né à Buenos Aires, Argentine, le 23 mars 1965, ayant son adresse professionnelle à 20 Place Vendôme, F - 75001 Paris, France,

représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2013.

Le comparant, agissant en sa susdite qualité, a ainsi rédigé les statuts d'une société civile comme suit en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»):

Chapitre I^{er} . Définitions et Interprétation

Art. 1^{er} . Tel qu'utilisés ici, les termes suivants ont respectivement les significations suivantes.

«AXA Infrastructure III S.à r.l.» signifie AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152111;

«Contrats d'Acquisition» signifie tous accords contractuels en vigueur de temps à autre conclus par et entre la Société et des associés individuels de la Société régissant certains droits et obligations des associés concernés à l'égard de leur Participation;

«Intérêts» signifie les actions de catégorie A 1 et les actions de catégorie C, sans mention de valeur nominale, détenues par la Société dans la SICAR et donnant droit à certaines distributions conformément aux statuts de la société et/ou au PPM;

«PPM» signifie le memorandum de placement privé de la SICAR;

«Participation» signifie le nombre de Parts Sociales détenues par un associé concerné;

«Parts Sociales» signifie les parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans la Société;

«Société» signifie Catharie, une société civile régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société est un associé commanditaire de la SICAR;

«SICAR» signifie AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque (SICAR) adoptant la forme d'une société en commandite par actions, constituée en conformité et régie par le droit du Grand-

Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154953; «Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

Art. 2. Les références aux articles sont aux articles de ces Statuts, sauf indication contraire.

Art. 3. Les titres des articles de ces Statuts sont seulement pour plus de commodité et ne doivent pas affecter leur structure et leur interprétation.

Art. 4. Les références aux lois et aux règlements sont à ces lois et règlements tels que modifiés, de temps à autre, refondus ou consolidés.

Art. 5. Les références à un genre incluent tous les genres et les références au singulier incluent le pluriel et vice-versa.

Chapitre II. Forme, Nom, Siège social, Durée

Art. 6. Il est formé une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles (les «Lois»).

Art. 7. La Société a pour objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et/ou la cession de participations dans la SICAR, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société pourra également contracter des emprunts auprès de AXA Infrastructure III S.à r.l. ou de toute autre entité appartenant au groupe et accorder des sûretés à cet effet seulement dans la mesure où le montant emprunté et/ou garanti par la Société est uniquement utilisé afin de (i) couvrir les frais liés à sa constitution ou à son fonctionnement et (ii) exercer son activité telle que mentionnée ci-dessus.

Art. 8. La Société existe sous le nom «Catharie».

Art. 9. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 23 des présents Statuts.

Art. 10. La Société est constituée pour une durée déterminée de 50 ans. La dissolution pourra être décidée par une assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité prévue à l'article 23 des présents statuts.

Chapitre III. Capital, Parts sociales

Art. 11. Capital social. Le capital social souscrit de la Société, représentant l'engagement d'apport par les associés est fixé à un million deux cent soixante deux mille six cent trente euros (EUR 1.262.630,-) divisé en un million deux cent soixante deux mille six cent trente (1.262.630) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales sont libérées par les associés pour les montants et à la date fixée discrétionnairement par les Gérants, par envoi d'une notification écrite des Gérants aux associés au moins huit (8) jours avant la date de paiement. Chaque appel de fonds sera effectué dans la même proportion pour toutes les Parts Sociales.

Toute augmentation du capital souscrit de la Société relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 23 des présents Statuts.

La réduction du capital souscrit (autre que consécutive à un remboursement ou à un rachat de Parts Sociales de la Société d'un associé) est de la seule compétence de l'assemblée générale des associés qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 23 des présents Statuts, si ce n'est toutefois que les Gérants auront le droit d'enregistrer dans la forme appropriée (ainsi que déposer et/ou publier) toutes réductions du capital émis de la Société qui résultent d'un remboursement ou d'un rachat de Parts Sociales de la Société aux associés conformément aux présents Statuts.

Art. 12. Tout transfert de Parts Sociales est sujet aux dispositions du Chapitre VI des présents Statuts.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre IV. Gérants

Art. 14. Gérants. La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (les «Gérants») qui pourront être révoqués avec ou sans juste motif par l'assemblée générale des associés, avec l'accord d'AXA Infrastructure III S.à r.l. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 23 des présents statuts à partir d'une liste de candidats proposée par AXA Infrastructure III S.à r.l.

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils devront conjointement gérer la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils devront former un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise quarante-huit (48) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. La convocation pourra être donnée par tout

Gérant, agissant individuellement. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents à l'assemblée. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux pourront être signés par un (1) Gérant agissant individuellement.

Art. 15. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Société et pour l'accomplissement de tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Dans ce contexte, les Gérants devront se conformer aux dispositions du PPM dans la mesure où cela est dans l'intérêt social de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les Gérants ne devront pas prendre de décision relative aux questions suivantes à moins qu'une telle décision ait été approuvée par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité prévue à l'article 23 des présents Statuts:

- vendre, transférer, attribuer ou autrement disposer de tout ou partie de la Participation détenue par la Société dans la SI CAR; et

- exercer ses droits de vote (ou décider de ne pas les exercer) dans la SICAR par rapport aux décisions affectant les droits de la Société.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature d'un Gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée par la signature individuelle de tout Gérant à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les Gérants sont chargés d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de résultats. Le bilan annuel et le compte de résultats sont soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices selon la proposition des Gérants. En cas de distribution de bénéfices nets, les bénéfices nets sont répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 18. Les Gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable intérimaire préparé par les Gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Chapitre VI. Dispositions relatives au transfert

Art. 19. Si ce n'est conformément aux présents Statuts et à tout Contrat d'Acquisition, un associé ne peut pas vendre, transférer, affecter, échanger, mettre en gage, créer une sûreté, grever ou autrement aliéner, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, tout droit juridique ou économique concernant ses Parts Sociales (ou tout intérêt y afférent) sans le consentement écrit préalable des Gérants. Dans le cas d'un transfert de Parts Sociales qui ne sont pas entièrement libérées, le cédant reste responsable à l'égard de la Société pour toute fraction de la valeur nominale dont le paiement est exigible avant la date effective du transfert (ainsi que tout intérêt y afférent, le cas échéant) alors que le cessionnaire est responsable de tout solde restant dû aux dates et conditions fixées pour les libérations ultérieures.

Art. 20. En outre, sans préjudice de l'article 19 des Statuts, un associé peut conformément aux termes de tout Contrat d'Acquisition, être obligé d'avoir ses Parts Sociales (i) rachetées ou remboursées par la Société, ou, le cas échéant, (ii) transférées.

Art. 21. Aucune cession, attribution, transfert, échange, mise en gage, création de charge ou de sûreté ou autre disposition par un associé de droit juridique ou économique concernant l'une de ses Parts Sociales volontairement ou involontairement, ne doit être valide ou effective (et en conséquence ne doit en aucun cas être reconnu par la Société) à moins que les conditions de transfert prévues aux articles 19 ou 20 n'aient été satisfaites.

Chapitre VII. Associés

Art. 22. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital social souscrit de la Société.

Art. 23. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation écrite des Gérants au moins cinq (5) jours calendaires avant l'assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les Gérants sont tenus de convoquer une assemblée générale des associés sur demande d'AXA Infrastructure III S.à r.l. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente, sous réserve qu'AXA Infrastructure III S.à r.l., aussi longtemps qu'elle restera associé de la Société, aura droit à un nombre de voix supplémentaires tel que nécessaire afin d'assurer que, à tout moment, elle dispose d'un nombre de voix égal au plus élevé entre (i) le nombre de parts sociales qu'elle détient et (ii) 50% plus 1 du nombre total des voix.

Tous les associés ont le droit de se faire représenter par un autre associé ou par un tiers lors des assemblées générales.

L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité de soixante-quinze pourcents (75%) de toutes les voix (exprimées ou non).

Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, aucune résolution ne pourra être adoptée par les associés sans l'accord d'AXA Infrastructure III S.à r.l.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux Gérants seront de la compétence de l'assemblée générale des associés, comme toute modification des Statuts.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les Gérants, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation ce boni sera partagé entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 25. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, les Gérants, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux de la ville du Luxembourg.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adopté, les parts sociales de la Société ont été souscrites et partiellement payées en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
AXA Infrastructure III S.a r.l.	EUR 1.262.620,-	1.262.620	EUR 1.262,62
Matias Burghardt	EUR 10,-	10	EUR 0,01
Total:	EUR 1.262.630,-	1.262.630	EUR 1.262,63

Le montant de mille deux cent soixante deux euros et soixante trois centimes (EUR 1.262,63) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite aux comparants.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre des Gérants de la Société et a décidé en plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Mr Frank Przygodda, employé, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Sandra Legrand, employée, née le 14 Septembre 1974 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Jennifer Ferrand, employée, née le 23 février 1981 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les soussignés, représentés comme indiqué ci-dessus qui connaissent et parlent la langue anglaise, ont déclaré par la présente que les présents Statuts ont été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait à Luxembourg le 14 mars 2013 en 3 exemplaires.

AXA Infrastructure III S.à r.l. / Matias Burghardt

Représenté par M^e Nicolas Gauzès

Référence de publication: 2013038565/406.

(130047833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

La-Fonte International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 111.637.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA-FONTE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 111637, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 363 du 18 février 2006,

ayant un capital social de six cent mille euros (600.000,- EUR), divisé en six cents (600) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société.
- Nomination de Monsieur Aldo GERVASONI, administrateur de la société LA-FONTE INTERNATIONALE S.A., demeurant à I-25045 Castegnato, Via Franchi 130, comme liquidateur de la société.
- Fixation de la date et de l'ordre du jour de la suivante Assemblée Générale Extraordinaire.
- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur Aldo GERVASONI, né à Brescia (Italie), le 19 avril 1970, administrateur de la société LA-FONTE INTERNATIONALE S.A., demeurant à I-25045 Castegnato, Via Franchi 130, Italie.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Troisième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de la société de fixer la date et de l'ordre du jour de la suivante Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant sur le rapport du liquidateur de la société et la nomination d'un commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2013. Relation GRE/2013/532. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013033045/65.

(130040067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

TNK-BP Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 58.938,00.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 107.428.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 21 mars 2013 que:

- la démission de Mr Martin Giles de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.

- Mr Peter Ivanovich Lazarev, né le 24 octobre 1967 au Kirgizstan (URSS), avec adresse professionnelle au Apt. 167, Kosmonavtov 38, Dmitrov, Russie, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TNK-BP Finance S.A.

Référence de publication: 2013038402/16.

(130047093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.643.

—
Veuillez noter que l'associée unique, Prospector New Building S.à r.l., a transféré son siège de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en date du 4 avril 2012 et de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en date du 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038282/15.

(130046684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Methods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 77.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet d'un dépôt rectificatif:

Référence: L100113065

Date: 27/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038231/12.

(130046665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Monarch Master Funding LLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.223.

DISSOLUTION

Il résulte des décisions prises par l'associée unique en date du 7 février 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monarch Master Funding LLC S.à r.l. , en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038221/15.

(130046917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Ecotank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 119.021.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 18 février 2013

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, le mandat de Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur d'entreprises pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038063/16.

(130046675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Bishop Infrastructure Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 175.350.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of February,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, The Netherlands and registered with the Companies House under number LP014908, acting through its general partner EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Schiphol Boulevard

355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701 (hereinafter «EQT II»)

represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 22 February 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT Infrastructure II Limited Partnership, prenamed, is the sole shareholder of Bishop Infrastructure Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B175350 (the «Company»).

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Euro Cent (EUR 0.01), and subsequently increase the number of the current issued shares from twelve thousand five hundred (12,500) to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares. Allocation of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) new shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to the current sole shareholder, in the proportion of one hundred (100) new shares for one (1) existing share.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares, each share having a nominal value of one (1) Euro Cent (EUR 0.01) each.

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend and completely restate article 6 of the articles of association of the Company as follows, which shall now read as follows:

« Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The corporate capital of the Company is divided into

- (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares (the "Class A Shares"),
 - (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares (the "Class B Shares"),
 - (iii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares (the "Class CShares"),
 - (iv) one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares (the "Class D Shares"),
 - (v) one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares (the "Class E Shares"),
 - (vi) one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares (the "Class FShares"),
 - (vii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares (the "Class GShares"),
 - (viii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares (the "Class H Shares"),
 - (ix) one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares (the "Class I Shares"), and
 - (x) one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares (the "Class J Shares")
- each share having a nominal value one Euro Cent (EUR 0.01).

The shares are in registered form only. The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the "Shares". The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

6.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

6.3 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

6.4 In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

6.5 A reduction of share capital through the repurchase of a class of Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 22 February 2013 and ending no later than on 31 December 2013 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2014 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class J Period").

Where a class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case maybe, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Shares and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), and (iii) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the dividends allocated in accordance with article 16.3.

6.6. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.7. Except as stated otherwise in these Articles all Shares will have equal rights.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend and completely restate article 16 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

« **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

16.3. Any dividend shall be allocated and paid in the following order:

(i) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the class A shares;

(ii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the class B shares;

(iii) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the class C shares;

(iv) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class D shares;

(v) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class E shares;

(vi) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class F shares;

(vii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class G shares;

(viii) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class H shares;

(ix) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class I shares;

(x) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the class J shares;

(xi) The balance shall be allocated to the holder(s) of the Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

16.4. In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with other applicable provisions thereof.

16.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to exchange dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a part during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the Shareholders.

16.6. The share premium may be distributed to the Shareholder(s) upon decision of a general meeting of Shareholder(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholder(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.7. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to decide and to distribute interim dividends to the Shareholders at any time, under the following conditions:

16.7.1 the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

16.7.2. these interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.»

Fifth resolution

Furthermore, the sole shareholder decides to amend article 17.4 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in article 16.3."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP014908 agissant par son associé comandité (general partner) EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 54468701 (ci-après "EQT II"),

représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

1) Que EQT Infrastructure II Limited Partnership, préqualifiée, est le seul associé de Bishop Infrastructure Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175.350 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, l'associé nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la société, de manière à la fixer à dix Cents (EUR 0,10), et d'augmenter subséquemment le nombre de parts sociales actuellement émises de douze mille cinq cents (12.500) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales. Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune sont attribuées à l'associé unique actuel, dans la proportion de cent (100) nouvelles parts sociales pour une (1) part sociale existante.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales de la société, à savoir les catégories de parts sociales A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la société tels que modifiés par les résolutions suivantes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier et de réaliser une refonte complète de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital.

6.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisés en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société est divisé en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J")

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro Cent (EUR 1).

Les parts sociales sont exclusivement sous forme nominative. Les Parts Sociales de Catégorie A à la Catégorie J sont ci-après désignées comme étant les «Parts Sociales». Les détenteurs des Parts Sociales sont ci-après désignés comme les «Associés» et individuellement, un «Associé».

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix à toutes les assemblées des Associés.

6.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces catégorie(s).

6.4. Dans l'hypothèse où la Société recourt à une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales, un préavis comprenant la date de rachat et d'annulation, ainsi que le Montant d'Annulation sera donné à (aux)

l'adresse(s) de(s) l'Associé(s) telle(s) que notifiée(s) à la Société, par ou pour le compte de la Société, pas moins de sept (7) jours avant la date de rachat et d'annulation, néanmoins, ni l'absence de préavis, ni le défaut de donner celui-ci n'affectera la validité du processus de rachat et annulation.

6.5. Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Part Sociale ne peut se faire que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant le jour de l'acte notarié du 22 février 2013 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2013 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie I").

La période pour Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie J").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales peu(ven)t être fait pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et ne se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales et devra continuer de se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et l'annulation de(s) la catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) Associé(s) au pro rata de leur participation dans cette (ces) catégorie(s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, pour être retenu, doit être déterminé par le Gérant Unique ou, le Conseil de Gérance (tels que ces termes sont définis ci-dessous) en cas de pluralité de gérants, à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation le compte de prime d'émission librement distribuable soit en partie ou en totalité.

Pour les besoins de ces Statuts, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme un positif et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve (s) conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul), et (iii) toute Droit aux Bénéfices de telle façon que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets) (y compris les bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Part Sociales.

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve en relation avec la catégorie de Part Sociale à annuler.

PL = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme un positif.

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérant, le Conseil de Gérance de la Société de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de poursuivre ses activités.

- "Liquidités Disponibles" signifie (i) tout espèce détenu par la Société (excepté pour les espèces en dépôt à terme avec un maturité restante n'excédant pas six (6) mois, (ii) tout argent aisément négociable des instruments de marché, obligations et titres d'emprunt et toute créance qui, de l'opinion du Conseil de Gérance, sera payée à la Société à court terme, moins tout endettement ou autre dette de la Société payable endéans les six (6) mois déterminé sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif comme les parts sociales, stocks ou valeurs mobilières d'autre type détenues par la Société.

- "Montant d'Annulation" signifie le montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse pas être supérieur aux Liquidités Disponibles en relation avec la Période de catégorie concernée (ou la Nouvelle Période)."

- "Période de Catégorie" signifie chaque Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société en date de comptes intérimaires relevante.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant trente (30) jours mais pas plus tard que dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 relative au sociétés commerciales, telle que modifiée.

- "Droit aux Bénéfices" signifie les dividendes accordées conformément à l'article 16.3.

6.6. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel toutes les primes payées sur toute Part Sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant dudit compte de prime démission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Il peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Parts Sociale que la Société peut racheter d'(es) Associé(s) par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions au(x) Associé(s), ou pour être affecté à la réserve légale.

6.7. Sauf stipulation contraire expresse dans les Statuts, toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier et de reformuler complètement l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.

16.3. Tout dividende devra être alloué et payé dans l'ordre suivant:

(i) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura (ont) droit à un dividende égal à 0.10% de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A;

(ii) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura (ont) droit à un dividende égal à 0.15 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B;

(iii) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura (ont) droit à un dividende égal à 0.20 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C;

(iv) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura (ont) droit à un dividende égal à 0.25 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D;

(v) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura (ont) droit à un dividende égal à 0.30 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E;

(vi) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura (ont) droit à un dividende égal à 0.35 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F;

(vii) le(s) détenteur(s) Parts Sociales de Catégorie G aura (ont) droit à un dividende égal à 0.40 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G;

(viii) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura (ont) droit à un dividende égal à 0.45 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H;

(ix) le(s) détenteur(s) Parts Sociales de Catégorie I aura (ont) droit à un dividende égal à 0.50 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I;

(x) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J aura (ont) droit à un dividende égal à 0.55 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie J.

(xi) le restant sera alloué a(ux) détenteurs des Parts Sociales en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

16.4. Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

16.5. Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour le détenteur de cette Part Sociale et sera retourné à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et détenus par la Société pour le compte de leurs détenteurs.

16.6. La prime d'émission pourra être distribuée à l'(aux) Associé(s) sur décision de l'assemblée générale de(s) l'Associé(s) conformément aux dispositions détaillées ci-après. L'assemblée générale de(s) l'Associé(s) peut décider d'allouer un montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

16.7. Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires aux Associés, à tout moment, sous les conditions suivantes:

16.7.1. Le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

16.7.2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final devra être distribué conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'article 16.3.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Peter, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: EAC/2013/2639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038539/455.

(130047814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

B-Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.458.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mars 2013

1. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 21.03.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour B-Investment S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038530/16.

(130047260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Aragon Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 152.968.

—
Dépôt des comptes annuels qui remplace le dépôt n° L120116624

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013038521/12.

(130047653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.727.

—
L'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 mars 2013 a décidé de nommer en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la société susmentionnée, Messieurs Yves Maas (en remplacement de M. Hans-Ulrich Hügli ayant démissionné le 12 décembre 2012) et Daniel Siepmann (en remplacement de M. Thomas Schärer ayant démissionné le 12 mars 2013).

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Christian Schärer, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Sebastian Best

Référence de publication: 2013038597/26.

(130047894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Alpha FI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.054.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mars 2013

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Marc Vitière

Né le 16 octobre 1949 à Puteaux (France)

Demeurant Le Haut Bacon

F-83890 Besse sur Issole

dont la nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013038495/18.

(130047305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Vento Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.042.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013037872/10.

(130046448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Macedonian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.005.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2013038210/12.

(130046676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Elsloo-Echternach, Société Civile.

Siège social: L-6450 Echternach, 47, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 148.

—
Il est pris acte du décès de Madame Yvonne J.M. BIJNENS, gérante unique de la société, en date du 09 juin 2007.

Dès lors le gérant de la société est:

Monsieur Carlo SCHLESSER, demeurant au 72, rue du Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald.

Luxembourg, le 21 mars 2013.
Certifié sincère et conforme
Pour *ELSLOO-ECHTERNACH*
Signatures

Référence de publication: 2013038647/14.

(130047396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.823.791,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.
Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2013038637/12.

(130047589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

European Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.840.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 décembre 2012

1. Monsieur Christiaan Willem VAN BOETZELAER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 22 mars 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *European Footwear Distributors S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038634/15.

(130047502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Finesti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.864.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2012

6 et 7^{ème} point: Nomination d'administrateurs

La Vice-Présidente soumet au suffrage de rassemblée, la résolution suivante:

(4^{ème} résolution):

"L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Michel Maquil en tant qu'administrateur avec effet à la fin de la présente assemblée et nomme en qualité d'administrateur

Monsieur Robert Scharfe, né le 26 novembre 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve,

pour remplacer et terminer le mandat de Monsieur Michel Maquil dont le mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} point: Nomination du réviseur d'entreprises agréé

Le Président soumet au vote la résolution suivante:

(5^{ème} résolution):

"L'Assemblée générale nomme en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour les exercices 2012, 2013 et 2014, la société Ernst & Young S.A., réviseurs d'entreprises, Luxembourg"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Maurice BAUER

Le Secrétaire

Référence de publication: 2013038675/27.

(130047244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Epic (Premier) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.683.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013038626/24.

(130047241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Celsius Managed Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.736.

Faisant suite à l'assemblée générale du 18 Mars 2013, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Claude KREMER

14, rue Erasme

L-2028 Luxembourg

Gavin CHAPMAN

5, The North Colonnade

Canary Wharf

Londres E14 4BB

Grande-Bretagne

Est nommée administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Rekha Misra

127 Madison Avenue

Appt #5

New York, NY 10016

USA

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

PricewaterhouseCoopers S.a.r.l.

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013038569/30.

(130047753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Behr Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038538/10.

(130047314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Beau Regard Panelsystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.806.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038537/10.

(130047275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.005.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038477/11.

(130047847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 107.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A. – FIDUCIAIRE D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013038670/11.

(130047794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Elly's Jeans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 43, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 96.084.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013038646/12.

(130047666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 42.457,50.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 mars 2013

L'Assemblée décide de remplacer monsieur Antonius Jozef van der Linden, né le 16 août 1955, à Roosendaal en Nispen, Les Pays-Bas, domicilié à 12, Lola Bobescosestraat, boîte 11, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgique, par monsieur Dirk Ceulemans, né le 29 mai 1961, à Schoten, Belgique, domicilié à 12, rue Eugene de Bocklaan, 2900 Schoten, Belgique, comme membre du Conseil de Surveillance à partir du 15 mars 2013. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour copie conforme

J. Maertz

Référence de publication: 2013038657/16.

(130047762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Falcon Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.273.

En date du 27 décembre 2012, l'associé unique BROOKLANDS SHIPPING LIMITED, avec siège social au 14, Par-la-Ville Road, HM 08 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 25.000 parts sociales à Gearbulk Navigation S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Gearbulk Navigation S.à r.l. est le nouvel associé unique de la Société Falcon Shipping S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038658/14.

(130047731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fiduciaire de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.075.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 11-06-2012.

Monsieur Jacques VAN RYSELBERGHE,

Domicilié: 41 route de Longwy - L - 8080 Bertrange;

Monsieur Albert TUMMERS

Domicilié: 41 route de Lonwgy - L - 8080 Bertrange;

Madame Catherine TUMMERS

Domicilié: 4 Square Marie-Louise - B - 1000 Bruxelles.

Monsieur Jacques VAN RYSELBERGHE

Est chargé de la gestion journalière de la société.

Monsieur Nicolas VAN RYSSELBERGHE

Domicilié: 4 Square Marie-Louise – B – 1000 Bruxelles

Est nommé en tant que commissaire aux comptes.

Les mandats prendront fin lors de l'AG qui approuvera les comptes de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20-12-2012.

Jacques Van Rysselberghe

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013038669/24.

(130047496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

GP Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3673 Kayl, 1, Chemin Vert.

R.C.S. Luxembourg B 144.340.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013038709/10.

(130047733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Grand International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 168.163.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038699/10.

(130047255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Hickbros Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 89.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038724/9.

(130047499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Hallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.565.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038722/10.

(130047858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Euro Footwear Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.247.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 décembre 2012

1. Monsieur Christiaan Willem VAN BOETZELAER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Euro Footwear Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038632/15.

(130047519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

 Holding One S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038729/9.

(130047651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

 Guizet Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038715/9.

(130047905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

 Maycoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.871.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2013

L'assemblée accepte la nomination de Madame Sundhevy OUM-DEBRAND (née le 27 septembre 1971 à Phnom-Penh et demeurant au 104, rue Pierre Krier à L-1880 Luxembourg) au poste de gérant administratif de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Thierry DUHR

Gérant

Référence de publication: 2013037041/15.

(130045173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.